



Nesles la Vallée
95690

CM en date du 31/03/2023
Note de synthèse P1/6

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023 DÉLIBÉRATION N° 12/2023

NOTE DE SYNTHÈSE

OBJET : FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE.

SERVICE INSTRUCTEUR : FINANCES

ELU DE REFERENCE : M. DEROUET

Objet du dossier

La présente note de synthèse a pour objet l'approbation du budget prévisionnel 2023 de la commune

Synthèse des propositions 2023

I) FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHARGES GENERALES – 011

Comptes 6042 – 73 200€

⇒ Ces dépenses concernent principalement le marché de restauration.

Comptes 606 – 138 300€

⇒ Ces dépenses correspondent aux fluides (eau, gaz...) et fournitures diverses (covid, bureautique, scolaires...)

Comptes 61 – 122 800€

⇒ Ces dépenses correspondent aux entretiens divers (bâtiments, voirie, matériel...), maintenance, assurance et formation.

Comptes 622 – 28 000€

⇒ Ces dépenses correspondent aux frais d'étude et divers honoraires.

Comptes 623 – 22 500€

⇒ Ces dépenses correspondent aux achats liés aux fêtes et cérémonie à l'achat de documentation...

Comptes 624 à 627 – 12 400€

⇒ Ces dépenses correspondent à divers frais de fonctionnement tels que le téléphone et l'affranchissement.

Comptes 628 – 27 800€

⇒ Ces dépenses correspondent aux cotisations, aux frais de nettoyage et au paiement de prestations de service diverses tels que les intérimaires pour la brocante.

Comptes 63 – 16 000€

⇒ Taxe et impôts de la commune

CHARGES GESTION COURANTE / 65 – 216 441.86€

⇒ Ces dépenses concernent principalement :

- Indemnités et cotisations élus :	56 366.75€
- Sdis :	37 104.43€
- Syndicat interco :	63 255€
- CDE :	13 000€
- CCAS :	7 631.68€
- Subventions aux associations :	36 000€

CHARGES FINANCIERES / 66 – 6 210.79€

⇒ Ces dépenses regroupent les intérêts des emprunts pris par la commune

CHARGES EXCEPTIONNELLES / 67 – 5 000€

⇒ Ces dépenses concernent les éventuelles amendes ou pénalités (ex : accessibilité des bâtiments communaux) et les bourses/prix pour le service jeunesse.

CHARGES DE PERSONNEL / 012 – 572 100€**PENALITE LOI SRU / 014 – 40 000€****PROVISION CREANCES DOUTEUSES / 6817 – 4 000€**

⇒ Dépenses obligatoires à inscrire chaque année au budget pour des éventuels impayés datant de plus de 2 ans.

VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT / 023 – 175 041.35€**RECETTES****PRODUITS DES SERVICES / 70 – 86 524€**

⇒ Ces recettes concernent :

- Concessions cimetièrre et autres :	2 800€
- Paiement périscolaires/bibliothèques :	74 000€
- L'indemnité de présence postale :	9 424€

IMPOTS ET TAXES / 73 – 951 614€

⇒ Ces recettes concernent :

- Taxes habitation et foncières :	706 754€
- CCSI :	124 360€
- Taxes pylône, électricité et autre :	120 500€

DOTATIONS-PARTICIPATIONS / 74 – 301 854€

⇒ Dotations et participations pour la commune dont 98 437€ de DGF et 140 000€ estimés de compensation de l'état aux communes pour diverses pertes de recettes générales sur les dernières années.

GESTION COURANTE / 75 – 102 302€

⇒ Ces recettes concernent principalement les loyers et charges perçus.

PRODUITS EXCEPTIONNELS / 77 – 11 700€

⇒ Divers trop perçu / sortie des parcelles vendues.

ATTENUATION DES CHARGES / 013 – 14 000€

⇒ Remboursement assurance du personnel.

BUDGET PREVISIONNEL 2023 DE LA SECTION FONCTIONNEMENT :**1 467 994€****II) INVESTISSEMENT****DEPENSES****OPERATION INDIVIDUALISEES ET NON INDIVIDUALISEES / 020/022 – 1 165 062.33€**

⇒ Les principaux postes de dépenses supérieurs à 50 000€ en 2023 concernent :

- Tennis :	250 500€
- Maison Jules Partois :	71 628€
- Mur presbytère :	83 000€
- Travaux de voirie :	87 000€
- Travaux poste :	89 000€
- Travaux forge :	126 509€
- Bâtiments communaux :	155 600€

DEPENSES FINANCIERES / 16 – 212 193.23€

⇒ Ces dépenses regroupent le remboursement du capital des emprunts pris par la commune.

SUBVENTION BAILLEUR SOCIAL / 204 – 53 432€

⇒ Cette dépense correspond au montant de la subvention que la commune va attribuer à Erigère pour la construction des logements sociaux rue Thiebault.

RECETTES**SUBVENTION SUR OPERATION / 13 – 339 155.97€**

⇒ Les subventions perçues sont proratisées avec les travaux réalisés en 2022 et 2023.

RECETTES FINANCIERES / 10 – 515 784.67€

⇒ Principalement la FCTVA et la taxe d'aménagement.

VENTE TERRAIN / 024 – 8 200€

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023 / 021 – 175 041.35€

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 / 1068 – 314 454.88€

EXEDENT D'INVESTISSEMENT 2022 / 1068 – 78 050.69€

BUDGET PREVISIONNEL 2023 DE LA SECTION INVESTISSEMENT :

1 430 687.56€

Décision

Eu égard aux éléments ci-dessus détaillés, il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget prévisionnel 2023.

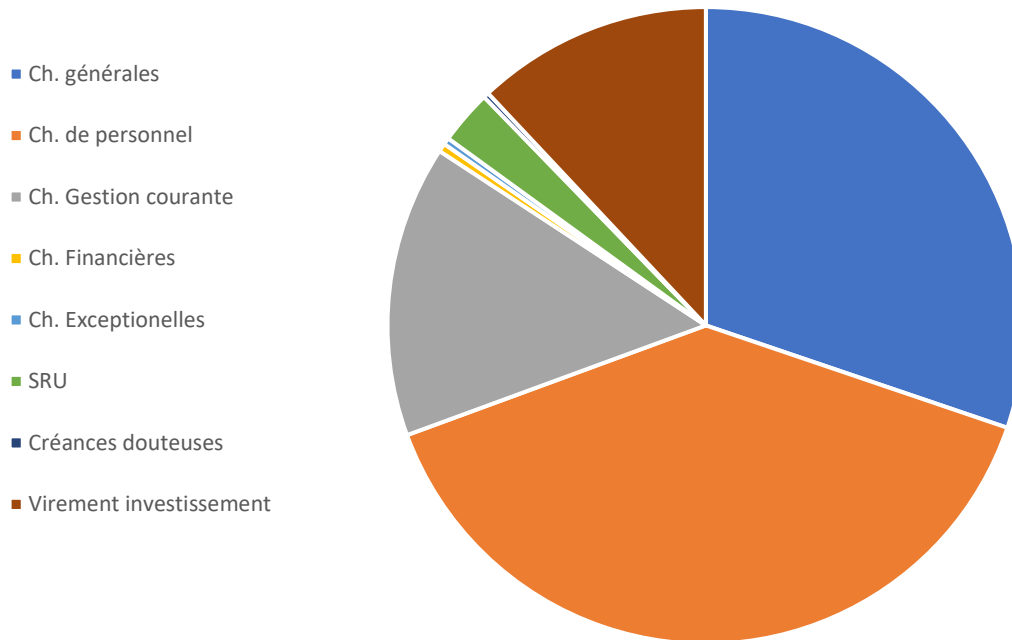
Base Légale

Code Général des Collectivités Territoriales,

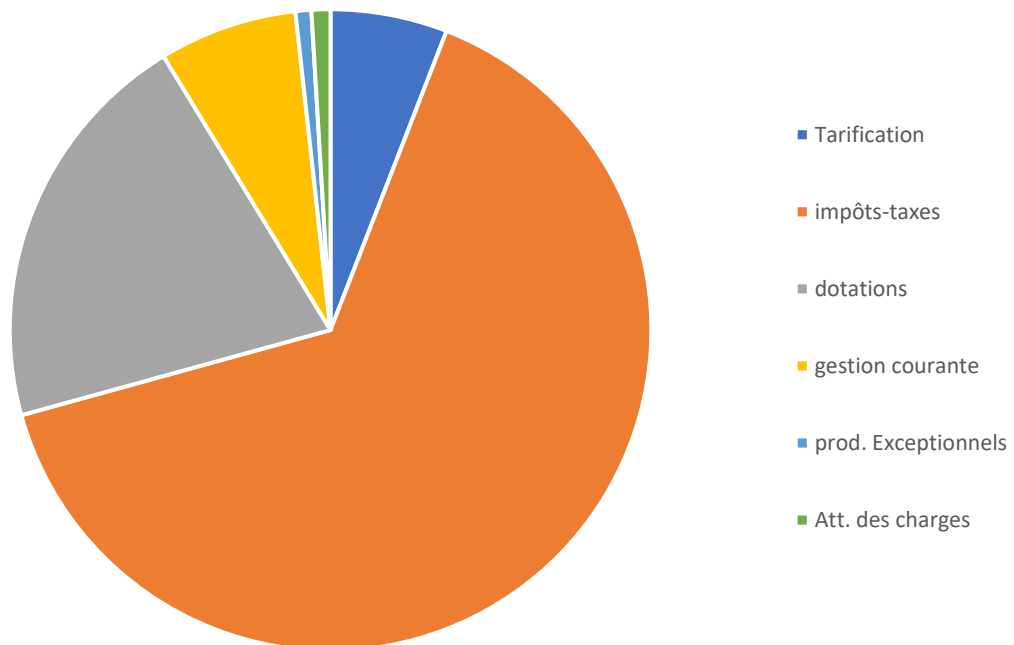
Annexes

- Répartition du budget prévisionnel 2023 en fonctionnement.
- Répartition du budget prévisionnel 2023 en investissement.

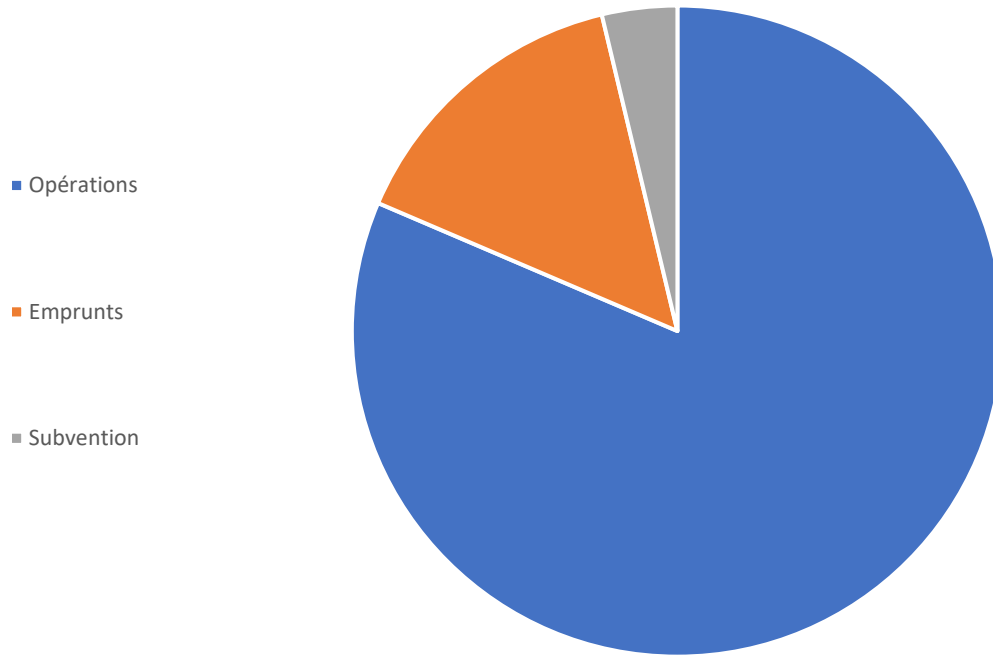
Budget 2023 - fonctionnement dépenses



Budget 2023 - fonctionnement recettes



Budget 2023 - investissement dépenses



Budget 2023 - investissement recettes

